

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accuse de reception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180918-D_18_09_2018_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Délibération n°18-09-2018-003

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 18 septembre 2018*

Date de convocation	12 septembre 2018
Date d'affichage	12 septembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	50 (dont 11 pouvoirs)
Votants	50 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 septembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Tuffé Val de la
Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Liliane DENIS (représentant M. Lucien BRETON), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (représenté par Mme Liliane DENIS), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), M. Michel LANDAIS, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU

**OPH : APPROBATION DE LA FUSION
DE SARTHE HABITAT ET L'HUISNE HABITAT**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le traité de fusion conclu entre l'office public de l'habitat Sarthe Habitat et l'office public de l'habitat Huisne Habitat signé le 2 juillet 2018,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que Huisne Habitat et Sarthe Habitat se sont rapprochés en vue d'étudier un projet de fusion, projet validé par leurs conseils d'administrations respectifs les 27 et 25 juin 2018.

EST INFORME que conformément à l'article L. 421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la fusion entraîne la dissolution sans liquidation de Huisne Habitat et la transmission universelle de son patrimoine à Sarthe Habitat dans l'état où il se trouve à la date du 31 décembre 2018.

PREND ACTE que le changement de collectivité territoriale ou d'établissement public de coopération intercommunale de rattachement est demandé par les organes délibérants des collectivités ou des établissements publics concernés au Préfet du Département où l'office a son siège.

DEMANDE au Préfet d'approuver la fusion de l'office Sarthe Habitat et de l'office Huisne Habitat.

PREND ACTE que cette fusion entraînera une transmission du patrimoine du second vers le premier.

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Voix pour : 49

Voix contre : 1

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 18 septembre 2018

Pour extrait conforme

Le 18 septembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU